Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 – 02 – CA

« Mise en œuvre du projet de destination infra régionale Parc national des Écrins »

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Considérant :

- la volonté affirmée par les Offices du Tourisme, l'ADDET05 et la Région Sud pour la mise en place d'un projet de destination autour du territoire du Parc national des Écrins ;
- la représentation positive et le potentiel avéré du territoire du Parc national des Écrins en matière d'écotourisme ;
- le fait que ce projet de destination répond aux objectifs de l'axe 4 « Pour l'accueil du public et la découverte du territoire » de la charte du Parc national des Écrins ;

Décide :

- d'approuver la mise en œuvre par l'établissement public du parc national intervenant comme maître d'ouvrage du projet du plan d'action de la destination infra-régionale Parc national des Écrins » qui répond ;
- d'autoriser le Directeur à signer le contrat d'objectifs avec la Région Sud et les partenaires ;
- d'approuver le principe du recrutement d'un agent sur les financements exclusifs des Offices de Tourisme partenaires, en dehors du plafond d'emplois législatif ;

- d'approuver le plan de financement général du projet pour les 24 premiers mois de réalisation, comme suit :

Ressources	Montants (€)	%
Aides publiques		
Région Sud-PACA	99 984,00	36,99 %
Autres financeurs (Etat, CD...)	81 117,00	30,01 %
Sous-total des aides publiques	181 101,00	67 %
Auto-financement PNE / Office de Tourisme	54 060,00	34%
Total TTC	270 300 €	100 %

- d'autoriser le Directeur à déposer les demandes de financement, et à signer les conventions avec les Offices de Tourisme, et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Le 1er Vice-Président
du Conseil d'Administration,

Jean-Louis ARTHAUD

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE